



RECENSEMENT MILITAIRE

Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre l'épidémie du COVID 19, la Mairie est fermée au public sauf cas d'urgence exceptionnel.

Les jeunes gens (filles et garçons) né(e)s en **AVRIL- MAI 2004 où avant cette date** doivent tout de même établir leur recensement durant cette période

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Copie de la carte Nationale d'identité ou certificat de Nationalité Française
 - Copie du livret de Famille
- Copie un justificatif de Domicile (quittance EDF, SDEI, etc...)

Vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou les transmettre par retour de mail aux adresses suivantes ; associations@camaret.org ou accueil@camaret.org

Les services municipaux vous contacteront afin vous remettre votre attestation en temps utiles.

Comptant sur votre compréhension et en vous remerciant par avance.

La Ville de Camaret-sur-Aygues